

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE  
COMMUNE DE FONTEVRAUD L'ABBAYE  
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MAI 2016

L'an deux mille seize, le trois Mai, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Fontevraud l'Abbaye, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame Régine CATIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation des membres : 26 Avril 2016

Date de l'affichage à la porte de la Mairie : 26 Avril 2016

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs Régine CATIN, Maire – Patrice VÉRITÉ, 1<sup>er</sup> Adjoint – Fabienne RANGER, 2<sup>ème</sup> Adjoint – Philippe BOURGEOIS, 3<sup>ème</sup> adjoint – Sandrine LION, 4<sup>ème</sup> Adjoint – Martine BAUDOT – Eric BEC – Anne-Marie GERVAIS – Marie-Claude JOLY – Brigitte DURAND – Carole CHEVREUX – Jean-Pierre MONS – Marie-Paule FOUACHE conseillers municipaux.

**POUVOIRS** : Mr Patrick DUVIC à Mme Martine BAUDOT, Mr François JOST à Mme Sandrine LION, Mr Jacques CAILLEUX à Mme Régine CATIN, Mme Louissette TRICHET à Mme Fabienne RANGER, Mr Laurent FABIEN à Mme Anne-Marie GERVAIS, Mr Antoine FONT à Mme Carole CHEVREUX

**Secrétaire de séance** : Mme Anne-Marie GERVAIS

---

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 30 Mars 2016.

### **1 – DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

Suite à la réception de la délibération du Conseil Communautaire du 24 Mars 2016, déléguant aux communes l'exercice du droit de préemption urbain pour les projets d'aménagement d'intérêt communal, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur l'acceptation de cette délégation :

Le Droit de Préemption Urbain (DPU) offre la possibilité à une collectivité locale, dans l'intérêt général et dans un périmètre prédéfini, de se substituer à l'acquéreur d'un bien immobilier mis en vente, pour réaliser une opération d'aménagement.

La Loi ALUR du 24/03/2014 transfère de plein droit à la Communauté d'Agglomération l'exercice du droit de préemption urbain (DPU) des communes quand elle prend la compétence en matière de « Plan Local d'Urbanisme, de documents en tenant lieu et de carte communale » comme c'est le cas pour Saumur Agglo depuis décembre 2015.

Pour autant la Communauté d'Agglomération ne peut exercer le droit de préemption que dans le cadre de ses compétences mais ne peut le faire pour des projets d'intérêts communaux.

Aussi par délibération du 24/03/2016, le Conseil Communautaire a souhaité déléguer aux communes qui en étaient dotées préalablement au transfert, l'exercice du DPU sur les périmètres définis par leurs délibérations, à l'exception des zones d'activités économiques, dont la gestion et la compétence relèvent de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement.

Notre commune s'est dotée du DPU par délibération du 28 Janvier 2013.

Délibération :

Vu la loi Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses article L211-1 et suivants, R211-1 et suivants, L213-1 et suivants et R213-1 et suivants,

Considérant que Saumur Agglo est dotée de la compétence plan local d'urbanisme, de documents en tenant lieu et de carte communale depuis décembre 2015, que cette compétence emporte de plein celle en matière de droit de préemption urbain au profit de l'intercommunalité en application de l'article L211-2 alinéa 2 du code de l'urbanisme,

Vu l'article L 213-3 du même code qui dispose que *le titulaire du droit de préemption peut déléguer son droit à, (...) une collectivité locale, (...). Cette délégation peut porter sur une ou plusieurs parties des zones concernées ou être accordée à l'occasion de l'aliénation d'un bien. Les biens ainsi acquis entrent dans le patrimoine du délégataire.*

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 24/03/2016 décidant de déléguer aux communes qui s'en sont dotées préalablement au transfert, l'exercice du DPU sur les périmètres définis par leurs délibérations, à l'exception des zones d'activités économiques, industrielles, artisanales, dont la gestion et la compétence relèvent de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement l'exercice du droit de préemption.

Vu le(s) périmètre(s) des zones d'activités sur lesquelles la communauté d'agglomération entend conserver l'exercice du DPU

Vu la délibération du conseil municipal du 28 Janvier 2013 instaurant le droit de préemption sur les zones U et AU du PLU approuvé le 28 Janvier 2013

Vu l'article L300-1 du code de l'urbanisme qui permet d'exercer le droit de préemption urbain en vue de mener à bien des actions ou opérations d'aménagement ayant pour objets de mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur, de lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux, de permettre le renouvellement urbain, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti.

Considérant l'intérêt communal s'attachant aux actions ou opérations d'aménagement précitées sur son territoire.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, **DECIDE**

**D'ACCEPTER** la délégation du Droit de Préemption Urbain dans les conditions fixées par la délibération du conseil communautaire en date du 24/03/2016.

**DE CONFIRMER** le pouvoir donné par la délibération du 28 janvier 2013 à Madame le Maire de la commune pour exercer le droit de préemption urbain.

Les Conseillers Municipaux demandent que leur soient présentés tous les documents d'urbanisme (PC, DP, CU ...).

## **2 – PROJET DE PÉRIMÈTRE DU NOUVEL EPCI SAUMUROIS**

Le schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) a été validé par la commission départementale de coopération intercommunale, lors de sa séance du 22 Janvier 2016, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

En application de ce schéma, un arrêté définissant un projet de périmètre de fusion de la communauté d'agglomération Saumur Loire Développement, des communautés de communes de Loire-Longué et de la région de Doué-la-Fontaine avec extension aux communes nouvelles de Gennes-Val-de-Loire et de Tuffalun.

Il appartient à chaque Conseil Communautaire et chaque Conseil Municipal de se prononcer dans un délai de 75 jours.

Résumé des avis précédents :

**Délibération du 07 Juillet 2015**, le Conseil municipal, avait émis **un avis Défavorable** et posé un certain nombre de questions :

- Attendre le choix des EPCI de Longué et de Noyant
- Le territoire ainsi constitué pour le Saumurois semble disproportionné par rapport au nombre d'habitants.
- Actuellement seuls les EPCI de Saumur, Doué, Gennes et Longué adhèrent au Syndicat mixte du SCOT.
- Les communes nouvelles sont en cours de construction dans plusieurs EPCI et certaines n'ont pas encore choisi vers quelles EPCI elles se rapprocheront. Leurs contours **sont** donc aléatoires à ce jour.

**Délibération du 14 Octobre 2015** : En fonction de toutes ces réserves, et considérant qu'il est donc prématuré de prendre position avant l'adoption définitive de la loi NOTRe, Le Conseil municipal émet **un avis Défavorable** à ce nouveau projet de découpage départemental proposé par Mr le Préfet de Maine et Loire et souhaite :

- Laisser la Communauté de communes de Noyant et toutes les autres Communautés de communes **à** rejoindre l'EPCI de leur choix.

Le Conseil municipal émet ce jour **un avis favorable** à ce nouveau projet de découpage départemental proposé par Mme le Préfet de Maine et Loire.

Vote : 10 avis favorables – 9 abstentions

### **3 – MODIFICATIONS DES STATUTS DU PARC NATUREL RÉGIONAL (PNR)**

Lors de son comité syndical, les élus à l'unanimité moins une abstention relative aux communes nouvelles ont adopté les propositions de modification des statuts.

Ces modifications portent principalement sur le maintien des délégués titulaires et suppléants pour chaque commune fondatrice d'une commune nouvelle, la fusion des collèges Région et Département et sur la possibilité pour les élus régionaux et départementaux de donner pouvoir aux membres du Bureau.

Les objectifs principaux de ces modifications statutaires sont de maintenir l'équilibre de représentation entre les communes d'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire et de faciliter l'obtention du quorum à travers les pouvoirs des élus régionaux et départementaux.

#### **Délibération :**

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-20,  
Vu la délibération du Comité Syndical du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine en date du 5 Mars 2016 ayant approuvé la modification de ses statuts afin de l'adapter notamment aux évolutions institutionnelles et de simplifier la composition et le fonctionnement de certains collèges,

Vu ci-annexé le projet de modification des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

- **Emet** un avis favorable à la modification des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine, portant sur la fusion des collèges régionaux et départementaux, sur la représentativité au sein des communes nouvelles et sur la possibilité donnée aux élus régionaux et départementaux de s'attribuer pouvoir entre eux et à des membres du Bureau du Parc, et ce, conformément au projet annexé à la présente délibération.

- **Approuve** le projet de modification des statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine,

- Charge Madame le Maire de transmettre la présente délibération, dûment exécutoire, au Président du Syndicat Mixte de Gestion du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine.

- **Autorise** Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **4 – POINTS COMMISSIONS**

##### **Commission cadre de vie**

Droit de préemption commercial : Le dossier a été transmis à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) ainsi qu'à la Chambre des Métiers. La suite donnée sera abordée lors de la prochaine commission cadre de vie et sera proposée en délibération au prochain Conseil Municipal.

Modification n° 1 du PLU : Des retouches ont été apportées au projet de modification n°1 du PLU suite à la demande de SAUMUR AGGLO. Un dossier modifié a été transmis pour validation.

AVAP et site classé : L'AVAP (Aire de Valorisation Architecturale et Patrimoniale) et le site classé se superposent, ce qui complique la gestion des dossiers de demande de travaux présentée en mairie. L'Architecte des Bâtiments de France propose une étude pour désolidariser l'AVAP du site classé qui a ses propres réglementations.

Communes de la Côte : Un groupe de travail s'est constitué incluant le Maire et deux Conseillers municipaux pour chaque commune. Dans l'attente d'une décision vers la création d'une commune nouvelle ou une mutualisation des services, du matériel et du personnel, une étude est en cours pour pointer l'ensemble des biens et des besoins de chaque commune. La prochaine rencontre est fixée au 17 Mai 2016.

SCoT : Dans le cadre de la révision du schéma de cohérence du territoire (SCoT) du Grand Saumurois, une exposition est organisée pour le grand public du 9 Mai au 10 Juin 2016 dans les Mairies de Saumur, Doué la Fontaine, Longué-Jumelles, Montreuil-Bellay et Gennes aux horaires d'ouverture. Une réunion publique est organisée pour débattre avec les élus du Grand Saumurois, et en présence du bureau d'étude le Mardi 10 Mai 2016 à 19h00, Espace Jean Rostand à la Maison des Associations, Espace Jean Rostand 330 Rue Emmanuel Clairefond, 49400 Saumur.

Compétences pour SAUMUR AGGLO : Les compétences retenues sont l'eau potable, l'assainissement collectif et non collectif, ainsi que le traitement des déchets. L'AGGLO regroupe 10 syndicats traitant l'eau potable et 20 syndicats traitant les eaux usées. Par décret, la fin des divers syndicats est prévue en 2018, ainsi SAUMUR AGGLO intégrera ces différents services en son sein à partir de 2020.

Monument aux Morts : Vu les fêtes du centenaire de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale et vu l'état de dégradation du monument aux morts, des devis de remise en état ont été demandés. Un seul a été reçu de l'entreprise Mémoires du Temps à hauteur de 5 467,23 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise Mémoires du Temps de 5 467,23 € HT
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer le devis présenté.
- **AUTORISE** Mme le Maire à demander les subventions au taux le plus élevé auprès de la DRAC, de l'ONACVG (Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre) et de la préfecture au titre de la DETR.

##### **Commission bâtiments et affaires scolaires**

TAP : Suite à la validation du tarif des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) par délibération n° 2016-02/03-07 du 02 Mars 2016, les intentions d'inscription des enfants

à la 3<sup>ème</sup> période de TAP a été transmis aux parents d'élèves. Il a été reçu 64 intentions d'inscription pour la rentrée d'Avril, 76 enfants se sont réellement présentés. Une réunion aura lieu le 07 Juin 2016 pour faire un bilan de fin d'année, et préparer la rentrée 2016-2017.

Bâtiments : La chapelle notre Dame de Pitié a été sécurisée par la pose d'étais. Les travaux de restauration auront lieu du 16 au 31 Mai 2016. La route de Couziers sera fermée, par arrêté municipal, pendant deux jours durant cette période.

Église : 24 tomettes devant l'autel sont à changer et un des arcs de la voûte du chœur présente une fissure. Une demande auprès de l'ABF sera faite pour expertise, et pour accompagner la commune sur le choix et la manière d'effectuer d'éventuels travaux. Des votives pourront être déposées sur un support adapté, à un endroit sans risque dans l'église Saint Michel. La mise à disposition de ces bougies demande une surveillance régulière de leur utilisation pour ne pas reproduire les incidents précédents.

Presbytère : La dernière exposition s'est très bien déroulée.

Les cimaises ont été installées.

A ce jour, trois autres expositions sont prévues en 2016 : deux expositions de peinture et une de maquette aéronautique.

En 2017, Mr Richard LERAY, enlumineur-coloriste, fêtera ses 30 ans de métier. Il souhaite présenter une exposition au presbytère.

Anjou vélo vintage (18 et 19 Juin 2016) : le 19 Juin 2016, FONTEVRAUD L'ABBAYE accueillera 1450 cyclistes au moment de l'apéritif (11h-14h).

Les personnes souhaitant aider pour les préparatifs et le déroulement de cet événement sont les bienvenues de 10h à 15h. La rue Robert d'Arbrissel sera fermée par arrêté durant cette période.

Site internet de la commune : Le site actuel étant obsolète et non adapté aux tablettes et smartphones, des devis ont été demandés. Cette refonte permettra un meilleur accès avec une accroche plus dynamique, et donnera ainsi plus de visibilité sur le territoire de la commune. Deux devis ont été reçus :

- Terre de Pixel : 5 100 € TTC ;
- Ouest Info Service : 3 236,40 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (contre : Marie-Claude JOLY) ;

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise Ouest Info Service de 3 236,40 € TTC
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer le devis concerné.

### *Commission fleurissement*

Les aménagements paysagers prévus devant la maison de Mme de Montespain, devant le centre de secours, à côté du rond-point Sud et à l'entrée de la cité de la Lizandière sont terminés. Le paillage aura lieu en Juin.

### *Commission voirie*

Assainissement : La consultation pour le recrutement des entreprises pour les travaux d'assainissement et d'eau potable sur les secteurs des Perdrielles, de la Socraie et des Ecoteries a été lancée par SAUMUR AGGLO le 22 Avril 2016.

La date limite de remise des offres est fixée au 14 Juin 2016 à 17h00, pour un début des travaux au 4<sup>ème</sup> trimestre 2016.

Chemin du Bois Minet : La recherche concernant les origines du chemin du Bois Minet sera bientôt transmise.

Fontaine : Une réunion avec les artisans et leurs experts en assurance a eu lieu le 19 Avril à 9h30. L'accent a été porté sur l'étanchéité, concernant un travail bâclé avec des produits inadaptés. Une lettre recommandée avec accusé de réception a été adressée à l'entreprise SIREV pour une mise en demeure de remise en état avant le 1<sup>er</sup> Mai 2016. 100 € par jour de pénalité de retard ont été demandés.

Place du 8 Mai : Pour faire face au stationnement anarchique des véhicules, un marquage au sol a été effectué devant le mur de la société des Tilleuls et sur la place du 8 mai. La chaîne posée pour fermer le parking des riverains, jugée trop lourde, a été remplacée. Le reste des panneaux concernant la signalétique touristique a été commandé. Ceux-ci concernent surtout le parcours des camping-cars.

Participation citoyenne : Un groupement de commande avec plusieurs communes devait avoir lieu, mais devant le retard pris, la commune de FONTEVRAUD L'ABBAYE les a commandés seule. Ceux des entrées côté Champigny et Loudun sont posés. Celui de l'entrée Nord sera posé à la fin des travaux d'aménagement.

Entrée Nord : Les réunions de chantier ont lieu le mardi à 14h30. Les travaux de terrassement pour l'effacement des réseaux sont terminés. Les candélabres seront posés ultérieurement. Afin d'effectuer les travaux plus rapidement, deux équipes sont en place. Cela occasionne une zone de travaux plus importante donc une attente aux feux de signalisation plus longue. Le planning est respecté. 2 panneaux signalétiques de travaux et de l'essence des véhicules de chantier ont été volés.

Rue Saint-Mainboeuf : Le mur de soutènement de la voirie en fonds de propriété de Mr MAHIET a été refait.

Entrée historique : Les plans de l'étude d'aménagement nous ont été transmis par l'Agence TALPA. L'estimation nous parviendra sous peu. Le dossier est adressé au fur et à mesure à la DREAL pour constituer le dossier de demande de subvention à hauteur de 80% des travaux, étude incluse.

Chemin du Petit Puits : Deux devis ont été adressés à la commune :

- TPPL : 21 745,10 € HT
- Aménagement Pierres et Eau : 47 511,00 € HT

Une ligne de 28 000 € a été imputée au budget 2016 sur ces travaux.

Le chantier ne pourra débuter qu'à la fin des travaux d'assainissement sur les quartiers des Ecoteries, de la Socraie et des Perdrielles qui seront lancés au 4<sup>ème</sup> trimestre 2016.

Equivini :

Dans le cadre de Festivini, une randonnée équestre est programmée (environ 60 chevaux et 80 participants) le 10 Septembre 2016. Le parcours et la halte ont été validés par Mr Philippe BOURGEOIS, responsable de la voirie. La randonnée sera présente sur la commune entre 12h et 15h. Elle arrivera de la Route de Couzier, rue de l'Hermitage, empruntera le chemin rural à l'arrière de l'Abbaye, poursuivra par la rue Saint Jean de l'Habit, descendra la rue du Logis Bourbon et route de Luzerne, le chemin communal jusqu'au stade où aura lieu la pose déjeuner.

Cad'humeau :

Une estimation pour l'extension du réseau d'eau, d'électricité, de télécom et la création du futur chemin rural a été demandée à Saumur Agglo, au SIEMML et à TPPL.

Ces extensions suivront le chemin communal existant puis le chemin communal en création jusqu'aux parcelles en fonds de propriété communale destinée à la vente pour des installations artisanales. Le coût de ces aménagements sera répercuté sur le prix de vente de ces terrains.

Un permis d'aménager devra être établi ainsi qu'une division parcellaire concernant la surface du nouveau chemin communal et des terrains à la vente.

La Loire à vélo : Suite au choix du nouveau tracé, les panneaux signalétiques vont être mis en place prochainement.

Prochaines réunions :

- 11 Mai 2016 : Commission communication à 18h30 en mairie
- 18 Mai 2016 : CCAS à 20h10 en mairie, salle du bas
- 18 Mai 2016 : Commission Cadre de vie à 20h30 en mairie, salle de Conseil
- 23 Mai 2016 : Commission fleurissement à 19h00 en mairie (maisons fleuries)
- 07 Juin 2016 : Bilan TAP à 17h en mairie
- 09 Juin 2016 : Conseil municipal à 20h30 en mairie

Régine CATIN		Anne-Marie GERVAIS	
Patrice VÉRITÉ		Marie-Claude JOLY	
Fabienne RANGER		Brigitte DURAND	
Philippe BOURGEOIS		Patrick DUVIC	Pouvoir AM GERVAIS
Sandrine LION		Jacques CAILLEUX	Pouvoir R. CATIN
François JOST	Pouvoir S. LION	Antoine FONT	Pouvoir C.CHEVREUX
Martine BAUDOT		Carole CHEVREUX	
Éric BEC		Jean-Pierre MONS	
Louïsette TRICHET	Pouvoir F. RANGER	Marie-Paule FOUACHE	
Fabien LAURENT	Pouvoir M. BAUDOT		